



SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION
Etablissement autonome de droit public
de la République et Canton de Neuchâtel

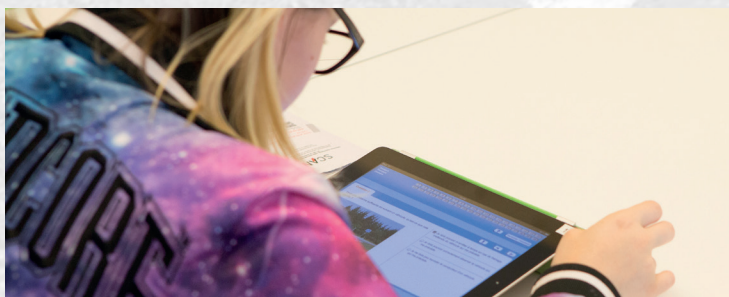
IN 501 22 - 2018 - 1.0

SCAN I N F O

/// MESSAGE DE LA DIRECTION

« Toutes les prestations administratives du SCAN sont désormais disponibles sur deux sites : à Malvilliers et sur scan-ne.ch ».

Philippe Burri, directeur du SCAN.



/// SESSION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES EXAMENS THÉORIQUES

Dès février 2018, en plus de la session du mercredi après-midi (13h00 à 16h00), une nouvelle session sera proposée aux futurs élèves-conducteurs **tous les jeudis, de 11h00 à 13h00**. Nous rappelons que le jeudi, le SCAN est ouvert NON STOP, de 07h30 à 18h00.

/// LE SCAN POURSUIT EN 2018 SES ACTIONS DE PRÉVENTION

- › **Subvention de CHF 50.-** des cours de formation continue volontaire (www.scan-ne.ch/subvention).
- › **Bons cadeau pour les transports publics** lors d'une renonciation volontaire à son permis de conduire (www.scan-ne.ch/renonciation).
- › **Permis définitif gratuit** à deux conditions: 1^{er} cours de formation complémentaire suivi dans les 6 mois et pas de retrait de permis durant la période d'essai (www.scan-ne.ch/permisDefinitif).



Dès 2018, en plus de la subvention du SCAN, les cours de formation continue volontaire sont également subventionnés par le Réseau de Soins Neuchâtelois (RSN) pour les conducteurs de plus de 70 ans. Le RSN participe aux frais de cours de ses membres pour un montant allant jusqu'à CHF 100.- par an. Plus d'informations sur www.rsne.ch.

SUIVEZ NOUS SUR...



D'AUTRES INFORMATIONS AU DOS DE CETTE PAGE! >>>

/// RAPPEL : LES RECOMMANDATIONS DU SCAN EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION DE L'ÉLÈVE CONDUCTEUR :



- › 1^{ère} étape de la formation : commencer à conduire avec un moniteur
- › Alternier formation moniteur et parents/amis
- › **Au minimum 2'000 km avant l'examen**
- › Suivre la progression de sa formation pratique avec l'application gratuite AutoLearn

APPLICATION GRATUITE AUTOLEARN



DISPONIBLE SUR
Google play

Disponible sur
l'App Store

/// MODIFICATION DE SON RENDEZ-VOUS D'EXPERTISE SANS ACCÈS AU GUICHET UNIQUE

Dès 2018, il est possible de déplacer son rendez-vous d'expertise par internet également sans avoir un accès au Guichet Unique, avec les informations figurant sur votre invitation. Lien sur www.scan-ne.ch/303rdv

Nous vous conseillons toutefois de demander un accès au guichetunique.ch, pour toutes les autres prestations du SCAN et des entités publiques neuchâteloises, simplement en passant aux guichets du SCAN ou de votre Commune avec une pièce d'identité.



/// INFORMATIONS SUR LA TAXE 2018 DES VOITURES DE TOURISME



ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Une modification de la Loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB) a été acceptée le 7 novembre 2017 par le Grand Conseil, par 68 voix pour, 41 contre et une abstention. Elle a été proposée par la Commission législative du Grand Conseil.

Cette modification ne concerne que les voitures de tourisme. Les autres genres de véhicules ne sont pas concernés.

A l'impression de cette brochure, la modification légale est encore soumise au délai référendaire, c'est pourquoi les éventuelles modifications 2018 de la taxe des voitures de tourisme sont expliquées sur www.scan-ne.ch/taxe2018.

Sur www.scan-ne.ch/taxes vous trouverez un calculateur de taxe, avec ou sans accès au Guichet Unique.

**BUS NAVETTE
GRATUIT**



tous les mercredis après-midi entre la gare des Hauts-Geneveys et le site de Malvilliers (horaires : www.scan-ne.ch/navette).

Heures d'ouverture
Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi:
7h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Jeudi non-stop élargi:
07h30 - 18h00

SCAN - Service cantonal des automobiles et de la navigation
Etablissement autonome de droit public de la République et Canton de Neuchâtel
Champs Corbet 1 / CH-2043 Boudevilliers
Tél. +41 32 889 13 99 / scan@ne.ch / scan-ne.ch

SCAN